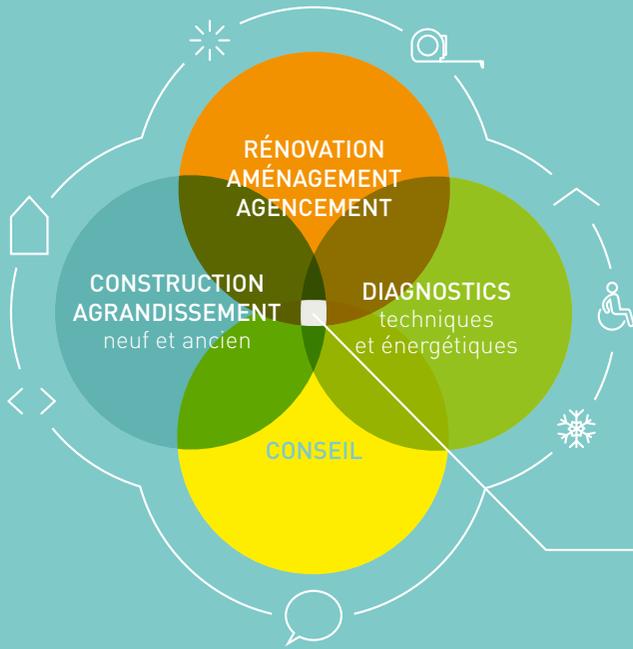


LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ARCHITECTE

L'architecture :
reconnue d'utilité
publique*



L'architecte :
profession réglementée
par la loi*

Particuliers
Promotion
Locaux professionnels
Commerces
...

* Loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture

ÇA M'INTÉRESSE !

www.architectes.org



Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bretagne
1 rue Marie Alizon - BP 70248 - 35102 Rennes Cedex 3
02 99 79 12 00



Avec la participation de

Quinze-Mille juin 2015

BÂTIR

AGRANDIR

RÉNOVER



AVEC MON ARCHITECTE
DÈS LE PREMIER M² !



VOS ENVIES
et votre budget



DU RÊVE À LA LIVRAISON
VOTRE ARCHITECTE
EST LÀ !

UN CHEZ-VOUS À VOTRE GOÛT



UN CHANTIER



UN DOSSIER
TECHNIQUE



UN APPEL D'OFFRE ARTISANS



PAS + CHER
+ QUALITATIF

passion

lumière

style de vie

qualité de l'air

ambiance

confort

acoustique

réalisation

maîtrise d'œuvre

sur-mesure

conseil

UN PERMIS
DE CONSTRUIRE



passif

RT2012

énergie

création

mission

conception

exclusif

espace

abordable

professionnel

DES PLANS

accessibilité

environnement

responsabilité

garanties

VOUS AVEZ JUSTE BESOIN DE CONSEIL ? C'est aussi la mission des architectes

Vous avez un projet d'achat d'ancien ?
Vous souhaitez faire construire, agrandir ou rénover ?
Ou bien vous voulez améliorer la performance
énergétique ou l'acoustique de votre logement ?

Votre architecte est à votre disposition
pour vous donner les conseils avisés
d'un vrai professionnel du bâti et
répondre à toutes vos questions.

Vous pouvez le consulter ponctuellement
et sans engagement, ou alors dans le
cadre d'une mission globale de maîtrise
d'œuvre.

C'EST SIMPLE.
C'EST TRANSPARENT.
C'EST COMME VOUS VOULEZ !